

Situation financière difficile ?

L'État de Vaud vous soutient pour vous soulager dans le paiement des primes d'assurance-maladie obligatoire.

À cause de la pandémie de COVID, de nombreuses personnes ont vu diminuer leurs revenus. Les primes d'assurance-maladie obligatoire représentent une charge importante pour le budget des ménages. Afin de vous aider, l'État de Vaud peut prendre en charge une partie de vos primes. Ce soutien financier (subside) dépend de vos revenus et de votre fortune. Il y a deux possibilités:

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE SUBSIDE



Contactez l'agence d'assurances sociales de votre région de domicile.



Des professionnels vous conseillent gratuitement et de manière confidentielle. Ils évaluent avec vous si vous avez droit à ce soutien financier de l'État de Vaud pour contribuer au paiement de vos primes d'assurance-maladie obligatoire.



Trouvez l'agence d'assurances sociales de votre région ici :
www.vd.ch/aas

Appelez votre agence pour prendre un rendez-vous.

VOUS AVEZ DÉJÀ UN SUBSIDE



Vos revenus ont baissé de plus de 20% par rapport aux revenus pris en compte pour calculer votre subside actuel. Une adaptation de votre subside à votre situation financière actuelle peut donc être examinée.



Pour savoir si vous avez droit à un soutien plus important, signalez votre changement de situation financière :

- en remplissant le formulaire de demande en ligne : www.vd.ch/ovam
ou
- en contactant l'agence d'assurances sociales de votre région : www.vd.ch/aas

CONTACT



Si vous avez encore d'autres questions, vous trouverez plus d'informations sur www.vd.ch/ovam.

Dans tous les cas, les collaborateurs des agences sont à votre disposition.